

N/REF : 3/09/2025 9H50 C:000053 I:02434
V/REF : AC/C27073
V/Email reçu le Mercredi 03/09/2025 à 9H50

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MYT
IMMEUBLE : MYOSOTIS -MYT
5, RUE DES MYOSOTIS
.
35510 CESSON SEVIGNE

Rennes, le 17 Octobre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 5 MYOSOTIS - PASS CHANTIER
LOGEMENT N° 105783, PORTE N°17, 1° ÉTAGE

MOTIF : DIAGNOSTIC QUALIGAZ
TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ GAZ SUITE DIAGNOSTIC SI BESOIN
(MYT - 01 - 05)

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 14/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTROLE DE L'ENSEMBLE DES VOULUMES, OUVRANTS, AERATIONS
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIQUE QUALIGAZ
CERTIFICATION QUALIGAZ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 14/10/25 à 17H28 adariy@aiguillon.com
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 14/10/25 A 17:21 MME AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00		120,00
TOTAL H.T.						120,00
T.V.A. a 10,00%						12,00
TOTAL T.T.C.En EURO						132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.